

Notification préalable d'une concentration**(Affaire COMP/M.7032 — Koninklijke Reesink/Pon European Material Handling Business)****(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

(2013/C 263/13)

1. Le 4 septembre 2013, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ⁽¹⁾, d'un projet de concentration par lequel l'entreprise Koninklijke Reesink NV (Pays-Bas) acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement CE sur les concentrations, le contrôle exclusif des entreprises Pon Material Handling Europe BV (Pays-Bas) et Motrac Hydraulik GmbH (Allemagne) et le contrôle en commun de l'entreprise Pelzer Fördertechnik GmbH (Allemagne) (entreprises conjointement dénommées «Pon European Material Handling Business») par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

- Koninklijke Reesink NV: distribution de i) machines et équipements commercialisés sous une marque pour des applications agricoles, d'architecture paysagère, de construction et de terrassement, ii) machines de nettoyage professionnel, iii) produits sidérurgiques et iv) produits de sécurité personnelle principalement aux Pays-Bas et en Belgique,
- Pon European Material Handling Business: distribution de i) composants et systèmes hydrauliques pour des applications industrielles, agricoles et maritimes, ii) équipement de transport interne, iii) machines de nettoyage professionnel, iv) solutions pour batteries lithium-ion à recharge rapide pour le marché de la manutention et v) matériels d'entrepôt.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement CE sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées par télécopie (+32 22964301), par courrier électronique à l'adresse COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu ou par courrier, sous la référence COMP/M.7032 — Koninklijke Reesink/Pon European Material Handling Business, à l'adresse suivante:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffes des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

⁽¹⁾ JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement CE sur les concentrations»).